

Charte informatique

Mis à jour le : 10.02.2025

Introduction

La présente charte informatique vise à encadrer l'utilisation des outils informatiques et de communication mis à disposition des employés par [Nom de l'entreprise]. Elle précise les règles à respecter pour garantir un usage sécurisé, efficace et conforme à la législation en vigueur. Ce document a pour objectif de protéger à la fois les intérêts de l'entreprise et les droits des employés.

Points de vigilance :

- Respecter les lois relatives à la protection des données personnelles.
- Promouvoir une utilisation responsable des outils mis à disposition.
- Assurer la sécurité des systèmes informatiques et des informations sensibles.

Bonus : Conseils et bonnes pratiques

1. **Formation** : Organisez des sessions de sensibilisation à la cybersécurité.
2. **Mises à jour** : Assurez-vous que les systèmes sont toujours à jour.
3. **Sauvegardes** : Effectuez des sauvegardes régulières des données critiques.
4. **Signalement** : Encouragez les employés à signaler toute activité suspecte.
5. **Encadrement** : Établissez une liste des logiciels et sites autorisés.

Nota Bene - Clause de non-responsabilité

Les informations et modèles contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un avis juridique ou remplacer l'assistance d'un professionnel qualifié. Bien que toutes les précautions aient été prises pour fournir des informations exactes et à jour, l'éditeur de ce document décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes.

Il est recommandé aux utilisateurs de ce modèle de consulter un avocat ou un conseiller juridique spécialisé pour vérifier la conformité des documents aux lois et règlements en vigueur, en fonction de leur situation spécifique. L'éditeur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de ces modèles, y compris en cas de requalification d'un contrat, de litiges, ou de sanctions administratives.

L'utilisation de ce modèle est effectuée sous la seule responsabilité de l'utilisateur. L'éditeur se réserve le droit de modifier et d'actualiser le contenu de ce document sans préavis.

Modèle de Charte informatique

1. Champ d'application

Cette charte s'applique à l'ensemble des employés, stagiaires et collaborateurs utilisant les ressources informatiques de [Nom de l'entreprise], incluant :

- Les ordinateurs, tablettes, smartphones professionnels.
- Les logiciels et applications internes.
- L'accès à Internet et aux e-mails.

2. Usage des ressources informatiques

2.1. Navigation sur Internet

Règles générales :

- L'utilisation d'Internet à des fins professionnelles doit prévaloir.
- Les sites web consultés doivent être en lien avec les activités de l'entreprise.

Interdictions :

- Accès à des sites à caractère illicite (pornographique, extrémiste, piratage, etc.).
- Utilisation de plateformes de partage de fichiers illégales (peer-to-peer, warez).
- Navigation excessive à des fins personnelles.

2.2. Utilisation des e-mails

Principes de base :

- Les e-mails professionnels doivent être rédigés avec soin, en respectant la confidentialité des informations.
- Les e-mails personnels doivent être limités et réalisés en dehors des heures de travail.

Précautions :

- Ne pas ouvrir de messages provenant d'expéditeurs inconnus.
- Éviter de partager son adresse professionnelle sur des sites non sécurisés.

3. Sécurité informatique

3.1. Protection des systèmes

- L'installation de logiciels non autorisés est interdite.
- L'utilisation de mots de passe complexes et uniques est obligatoire.
- Tout accès non autorisé aux systèmes informatiques de l'entreprise est strictement prohibé.

3.2. Confidentialité des données

- Les informations sensibles (dossiers clients, stratégies internes, etc.) doivent être traitées avec discrétion.
- Les documents confidentiels ne doivent pas être stockés sur des supports personnels ou partagés sans autorisation.

3.3. Contrôle et audit

L'administrateur système peut effectuer des contrôles sporadiques sur l'utilisation des outils informatiques pour garantir la sécurité et le respect de cette charte.

4. Sanctions en cas de non-respect

Le non-respect des dispositions de cette charte peut entraîner :

- Un avertissement.
- Une suspension temporaire ou définitive de l'accès aux outils informatiques.
- Des poursuites disciplinaires pouvant aller jusqu'à un licenciement pour faute grave.

5. Engagement des utilisateurs

Tous les collaborateurs doivent signer la présente charte pour attester qu'ils en ont pris connaissance et s'engagent à la respecter. Une copie leur sera remise pour référence.

« Prénom Nom du représentant »
« Fonction »
« Signature »

« Prénom Nom du salarié »
« Signature »